

Résultats du sondage

Le point de vue des entreprises de construction sur les nouvelles exigences des CFF en matière de sécurité pour le personnel de chantier



Infra Suisse

Le 3 octobre 2017

Table des matières

1	Résumé.....	3
2	Le sondage	4
3	Les résultats détaillés	4
	La mise en œuvre est très difficile pour la plupart des entreprises	4
	La moitié des entreprises sont exclues du marché.....	4
	Les nouvelles prescriptions n'améliorent pas la sécurité.....	5
	Les modifications entraînent des coûts supplémentaires	6
	La plupart des entreprises sont concernées.....	6
	Les compagnies ferroviaires sont importantes pour des constructeurs d'infrastructures.....	7
	Les interventions annuelles demandées sont irréalistes	9
	Les compétences linguistiques exigées représentent un problème pour les entreprises spécialisées	11
	Des améliorations sont nécessaires au niveau des cours.....	12
	Commander le carnet d'interventions, faire signer l'intervention : pas si simple	13
	Etre informé représente un véritable défi.....	15
	Remarques individuelles.....	16
4	Infra Suisse.....	17
	Annexe 1: Remarques générales (anonymisées)	18
	Annexe 2: Questionnaire	20

1 Résumé

Les constructeurs suisses d'infrastructures accordent la plus grande importance à la sécurité de leurs collaborateurs/trices sur les chantiers. Cela vaut tout particulièrement pour les chantiers sur des installations ferroviaires ou à proximité de celles-ci. Infra Suisse soutient les mesures susceptibles d'améliorer encore la sécurité. Celles-ci doivent être efficaces et applicables dans la pratique.

Les CFF ont introduit, au 1^{er} janvier 2016, plusieurs nouveautés concernant les prescriptions relatives aux formations du personnel de chantier en matière de sécurité. Ces nouveautés ont suscité désarroi et insécurité, tant auprès des entreprises de construction qu'au sein des CFF.

La sécurité est un bien précieux. Il est donc important que les mesures et les prescriptions relatives à la sécurité soient compréhensibles et logiques (valeur d'information) pour les personnes concernées et qu'elles apportent des avantages réels (valeur de sécurité). Parallèlement, les exigences posées aux entreprises concernées ont des conséquences économiques directes : elles restreignent l'accès au marché, augmentent le coût administratif et réduisent ainsi l'efficacité des processus internes. Ces conséquences doivent être mises en balance avec les avantages apportés, autrement dit l'amélioration de la sécurité sur les chantiers.

Nous présentons ici les résultats d'un sondage systématique réalisé auprès des entreprises de construction. Ces résultats montrent les craintes et les réserves des entreprises de construction.

- 55% des entreprises de construction indiquent que la mise en œuvre des nouvelles prescriptions est difficile ou très difficile (diagramme 1).
- 50% des entreprises actives dans la construction d'infrastructures s'attendent à ne plus pouvoir réaliser de mandats pour les CFF, en raison des nouvelles prescriptions (diagramme 2).
- 60% des entreprises interrogées n'attendent aucun effet des mesures sur la sécurité sur les chantiers (ni amélioration, ni péjoration). 22% voient malgré tout une amélioration, mais 19% une péjoration (diagramme 3)
- 89% considèrent impossible ou presque impossible de justifier les 60 interventions exigées par période de 3 ans (diagramme 10).

On peut en conclure que les CFF doivent de toute urgence élaborer un système qui soit à la fois compréhensible et applicable dans la pratique par les entreprises mandatées. Ce système doit être non discriminatoire, clair et univoque, et apporter des avantages réels pour la sécurité,. Cette démarche est importante non seulement pour les entreprises et leurs collaborateurs/trices, mais aussi pour les CFF.

2 Le sondage

Le sondage des entreprises de construction sur leur point de vue concernant les formations des CFF en matière de sécurité pour le personnel de chantier a eu lieu entre le 11 et le 25 août 2017. Le questionnaire (voir annexe) a pu être complété en ligne ou sur papier. Des versions en allemand, français et italien étaient disponibles.

Le questionnaire a été envoyé directement à 303 personnes au sein d'entreprises de construction ainsi qu'à d'autres entreprises de construction par le biais des secrétaires des sections de la Société suisse des entrepreneurs. Au 25 août 2017, nous avons reçu 91 réponses, ce qui correspond à un taux de retour de 30%.

3 Les résultats détaillés

Les résultats détaillés du sondage sont présentés ci-après. L'ordre de cette présentation ne correspond pas à celui du questionnaire. Le nombre de réponses à chaque question (n) est indiqué dans les diagrammes correspondants. Dans les encadrés, Infra Suisse commente le résultat, l'interprète et émet des exigences ou soumet des propositions d'amélioration.

La mise en œuvre est très difficile pour la plupart des entreprises

55% des entreprises de construction indiquent que la mise en œuvre des prescriptions est difficile ou très difficile. Les entreprises qui considèrent cette mise en œuvre comme facile ou très facile proviennent majoritairement de Suisse romande.

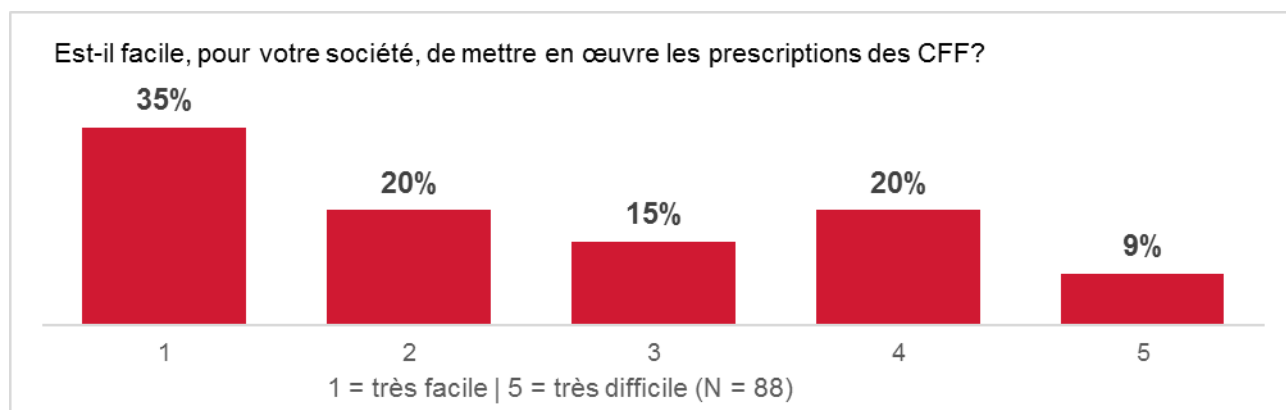


Diagramme 1

Remarques d'Infra Suisse : La sécurité au travail est importante. Sa mise en œuvre doit par conséquent être simple et réalisable dans la pratique. Le fait que plus de la moitié des entreprises interrogées considèrent sa mise en œuvre comme difficile ou très difficile est préoccupant et ne va pas dans le sens des nouvelles prescriptions.

La moitié des entreprises sont exclues du marché

La moitié des entreprises (50%) indiquent qu'elles n'ont plus ou n'auront plus, à moyen terme, la possibilité de soumissionner pour des projets des CFF.

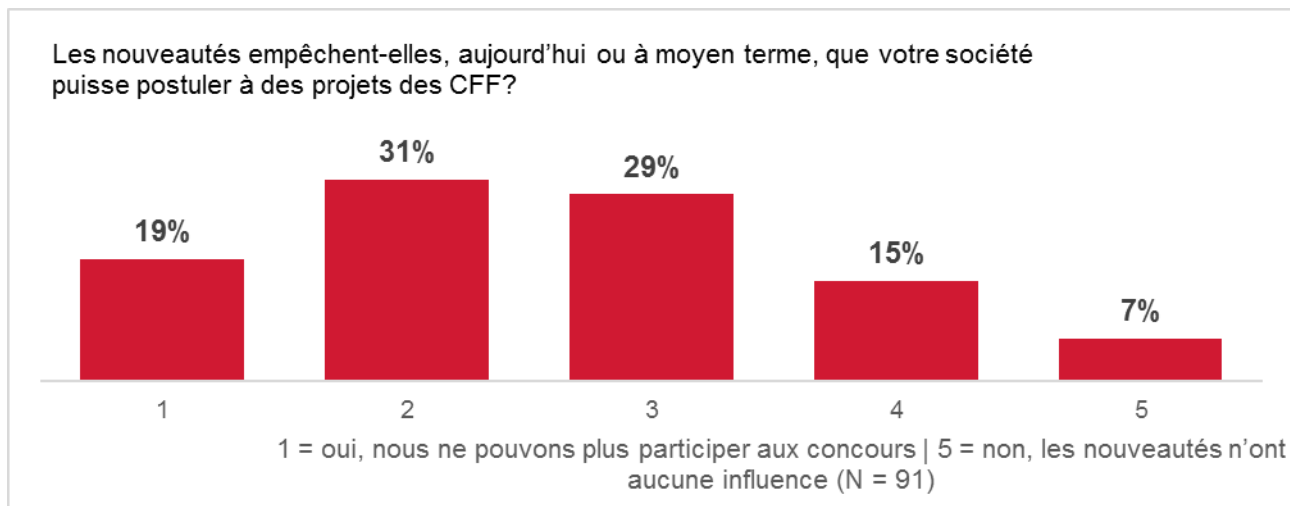


Diagramme 2

Remarques d'Infra Suisse : Les PME sont particulièrement touchées. Les mesures destinées à améliorer la sécurité ne doivent pas restreindre le marché au point que la moitié des soumissionnaires potentiels en soient exclus. Et encore moins sans apporter la preuve d'un déficit de sécurité systématique dans le secteur.

Les nouvelles prescriptions n'améliorent pas la sécurité

Une nette majorité de 60% des entreprises de construction estiment que les nouvelles prescriptions n'apportent pas d'amélioration, voire qu'elles péjorent la sécurité sur les chantiers.

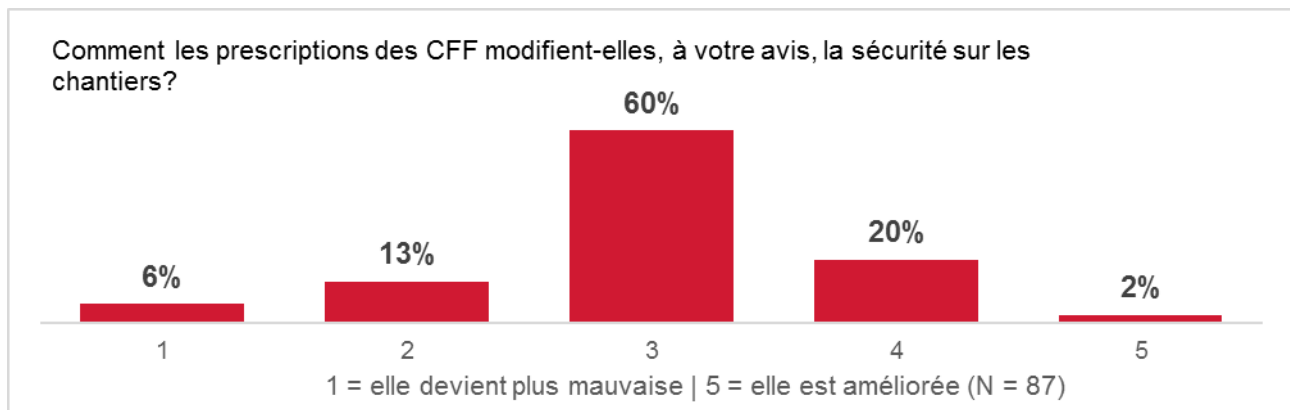


Diagramme 3

Remarques d'Infra Suisse : Les entreprises de construction connaissent très bien la situation et les processus sur les chantiers. Leur estimation selon laquelle les nouvelles prescriptions n'améliorent pas la sécurité a de quoi faire réfléchir. La charge administrative considérable et les efforts de formation liés aux nouvelles réglementations n'apportent pas d'amélioration. Cela n'est certainement pas le but des nouvelles prescriptions.

Les modifications entraînent des coûts supplémentaires

Les nouvelles prescriptions des CFF concernant les formations du personnel de chantier entraînent des coûts supplémentaires importants à très importants pour les entreprises de construction, comme l'indiquent plus de 80% des personnes interrogées. Le sondage n'a pas porté sur l'ampleur précise de ces coûts ni sur leurs causes. On peut imaginer que ces coûts résultent des formations plus longues et des examens médicaux, mais aussi des charges administratives accrues, liées à la coordination plus complexe du personnel.

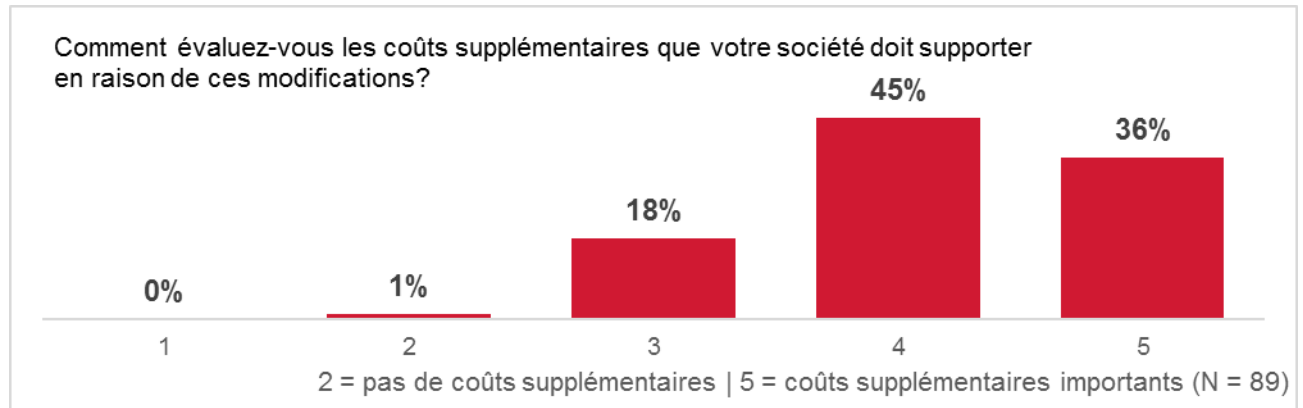


Diagramme 4

Remarques d'Infra Suisse : Les constructeurs suisses d'infrastructures accordent une grande importance à la sécurité de leurs collaborateurs/trices. Ils sont également disposés à prendre en charge des coûts supplémentaires pour cela. Mais ces coûts supplémentaires doivent aussi apporter une meilleure sécurité.

La plupart des entreprises sont concernées

75% des entreprises de construction indiquent qu'elles sont fortement ou très fortement concernées par les prescriptions des CFF. La taille de l'entreprise n'est pas déterminante. Les entreprises les moins touchées sont celles qui travaillent presque exclusivement pour des compagnies de chemin de fer privées.

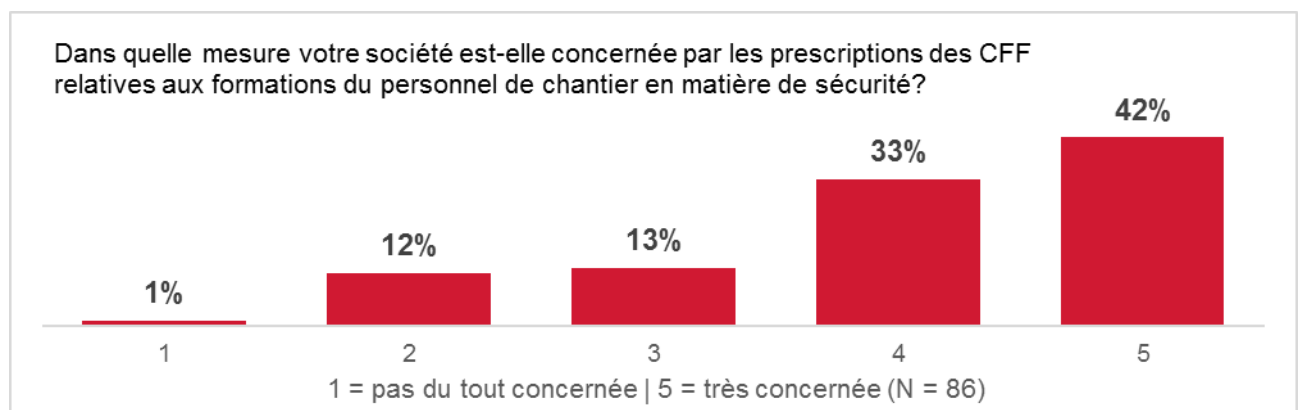


Diagramme 5

Remarques d'Infra Suisse : Il est parfaitement logique que les mesures destinées à améliorer fondamentalement la sécurité des collaborateurs/trices touchent de larges cercles. Sur ce point, le résultat

de ce sondage ne peut donc pas être considéré a priori comme positif ou négatif. On peut toutefois penser que les entreprises les plus concernées le sont négativement. C'est ce qui ressort de la question suivante.

Les compagnies ferroviaires sont importantes pour des constructeurs d'infrastructures

Les compagnies ferroviaires sont des clients importants pour les constructeurs suisses d'infrastructures. Il y a longtemps que ces travaux ne sont plus réalisés exclusivement par des grandes entreprises ou des entreprises spécialisées ; de nombreuses PME travaillent également pour des compagnies ferroviaires.

Plus de la moitié des entreprises interrogées considèrent les compagnies ferroviaires suisses comme des mandants importants ou très importants : c'est le cas pour 56% d'entre elles face aux CFF et 53% face aux compagnies privées.

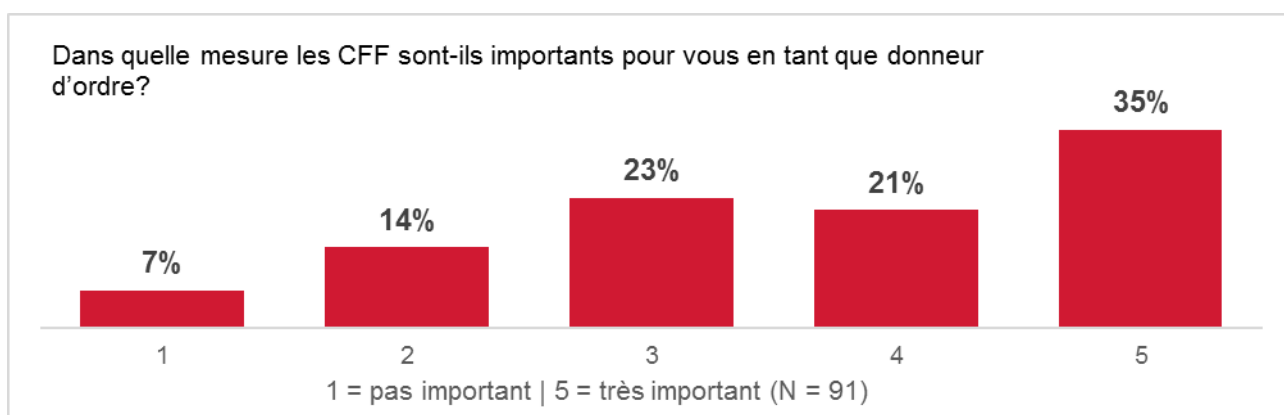


Diagramme 6

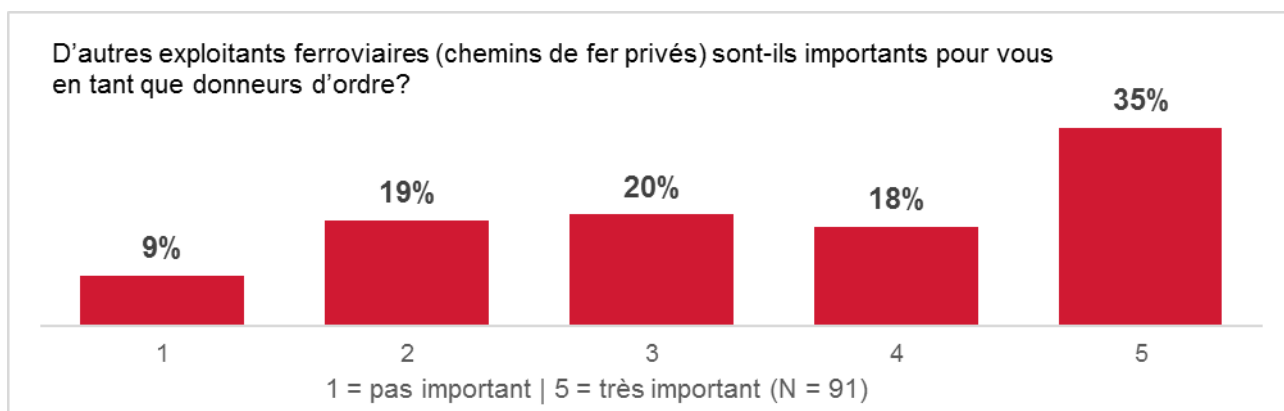


Diagramme 7

Remarques d'Infra Suisse : Les compagnies ferroviaires en général et les CFF en particulier sont des mandants importants pour les constructeurs suisses d'infrastructures. Les changements touchant les relations commerciales ont par conséquent un grand impact économique. Dans le diagramme 2, la moitié des entreprises de construction indiquent qu'elles ne peuvent plus travailler pour les CFF en raison des nouvelles prescriptions.

Dans les documents d'appel d'offres des CFF, ces nouvelles prescriptions sont mises en œuvre de manière très inégale.

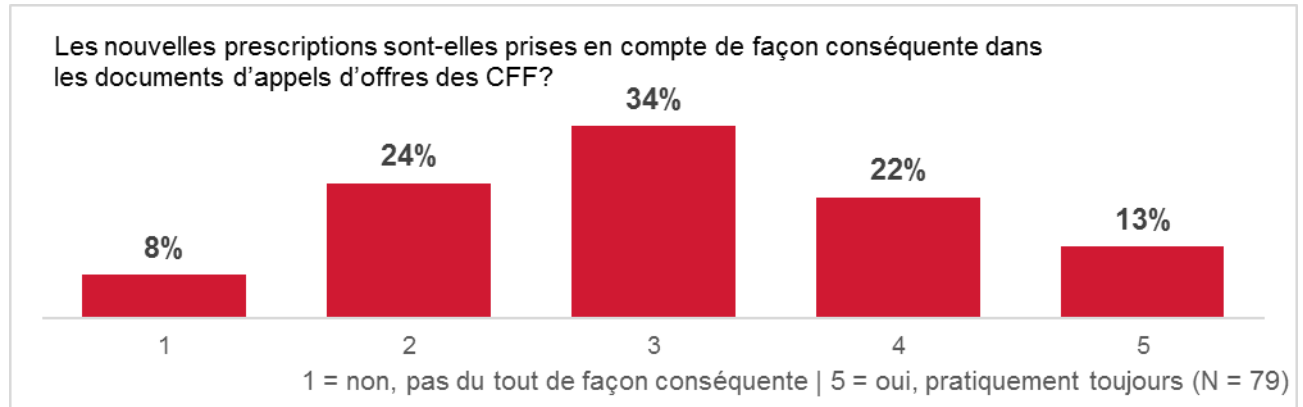


Diagramme 8

Remarques d'Infra Suisse : Si les exigences contenues dans les appels d'offres des CFF ne correspondent pas aux propres prescriptions des CFF, il est impossible, pour les entreprises de construction, d'y répondre de manière cohérente. Les CFF doivent par conséquent commencer à mettre en œuvre ces prescriptions de manière cohérente. Les nouveautés dans le domaine de la sécurité ont une grande influence sur les critères d'aptitude. Une mise en œuvre inégale de ces nouveautés entraîne un risque de vices de procédure ou d'exclusion injustifiée de certaines offres.

Les collaborateurs/trices des CFF tendent à être perçus comme mal informés des nouveautés. Une majorité d'entreprises de construction estiment le niveau d'information des CFF concernant leurs nouvelles prescriptions comme moyen. Près de 40% jugent la situation insatisfaisante.

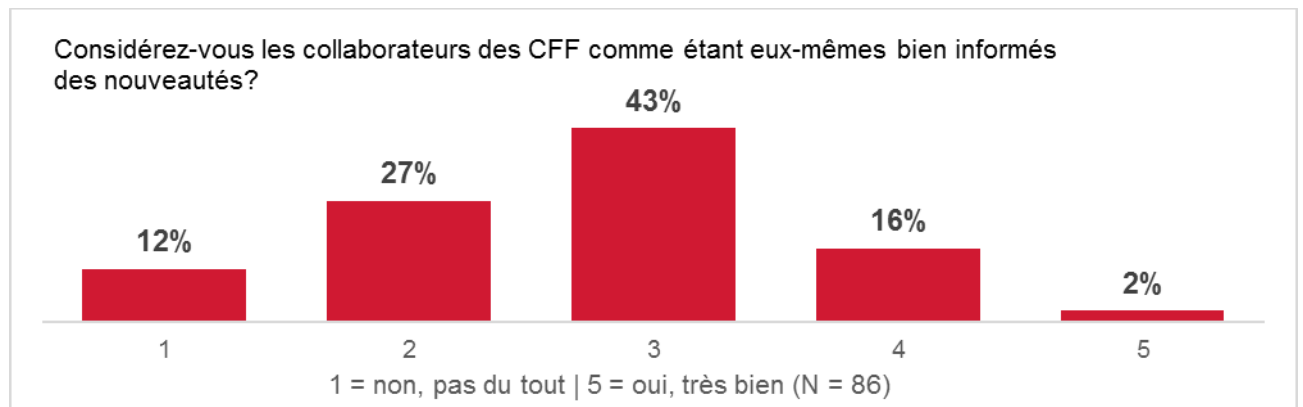


Diagramme 9

Remarques d'Infra Suisse : Il est important d'avoir des interlocuteurs compétents, et cela tout particulièrement pour les questions de sécurité. Les CFF doivent aborder et corriger de toute urgence ce déficit d'information de leur propre personnel. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra assurer une mise en œuvre cohérente.

Les interventions annuelles demandées sont irréalistes

Le constat le plus net concerne la faisabilité des 60 interventions par période de 3 ans : 89% des entreprises interrogées considèrent cette exigence comme impossible ou presque impossible à réaliser.

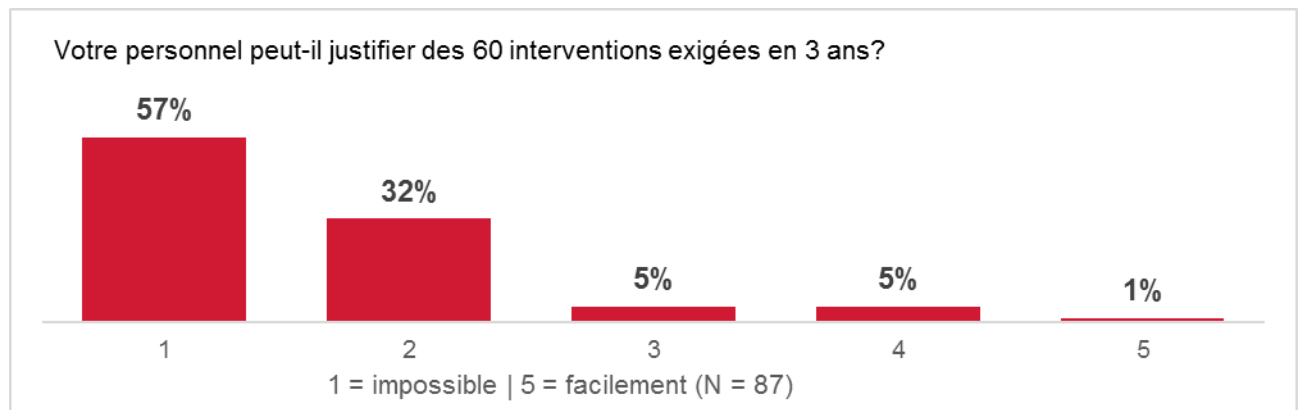


Diagramme 10

Remarques d'Infra Suisse : Les CFF ont mis en place un système inapplicable dans la pratique. Ce point requiert une action urgente. Nous demandons aux CFF de renoncer à l'idée de considérer le nombre d'interventions comme une mesure de l'expérience, ou au moins d'élargir cette notion. Le nombre d'incidents est-il significativement plus élevé chez les entreprises de construction que chez les propres collaborateurs/trices des CFF ? Si oui, de quel genre d'incidents s'agit-il ? Les mesures prises permettent-elles vraiment d'en réduire le nombre ? Pour Infra Suisse, il manque des faits et des chiffres sur ces questions.

La réduction du nombre d'interventions annuelles de 20 à 15, tout en maintenant l'exigence de 60 interventions par période de 3 ans, n'apporte clairement aucune amélioration pour les entreprises de construction.

Le nombre minimal d'interventions annuelles a été réduit de 20 à 15. Cette adaptation apporte-t-elle une amélioration pour votre entreprise?

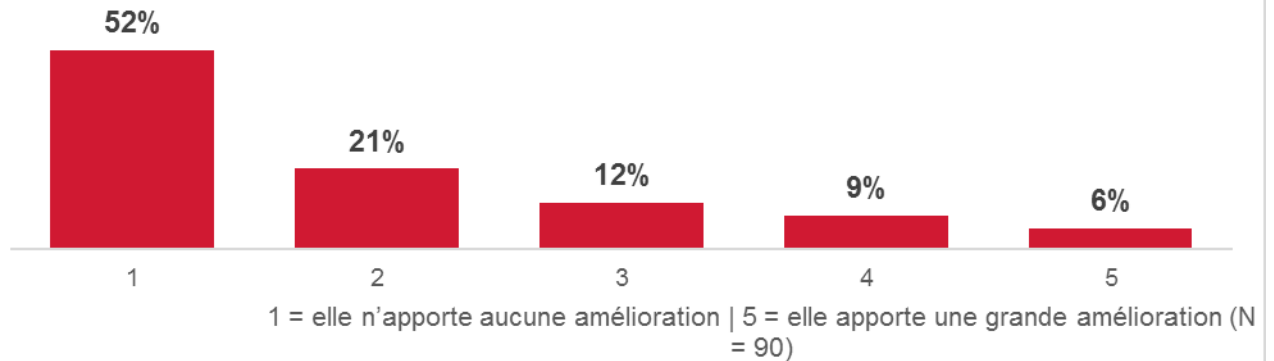


Diagramme 11

Remarques d'Infra Suisse : Les mesures destinées à faciliter la mise en œuvre des prescriptions ne vont pas assez loin et n'apportent par conséquent aucune amélioration. Ce constat doit inciter les CFF à rechercher de nouvelles approches.

Le suivi de stages aux CFF ou la location de personnel de sécurité de tiers ne sont pas considérés comme une amélioration de la sécurité sur les chantiers par une nette majorité des entreprises de construction.

Les CFF recommandent aux entreprises dont les collaborateurs ne peuvent avoir suffisamment d'interventions d'envoyer ces derniers en stage ou de louer des agents de sécurité auprès de fournisseurs tiers. Que pensez-vous de cette recommandation?

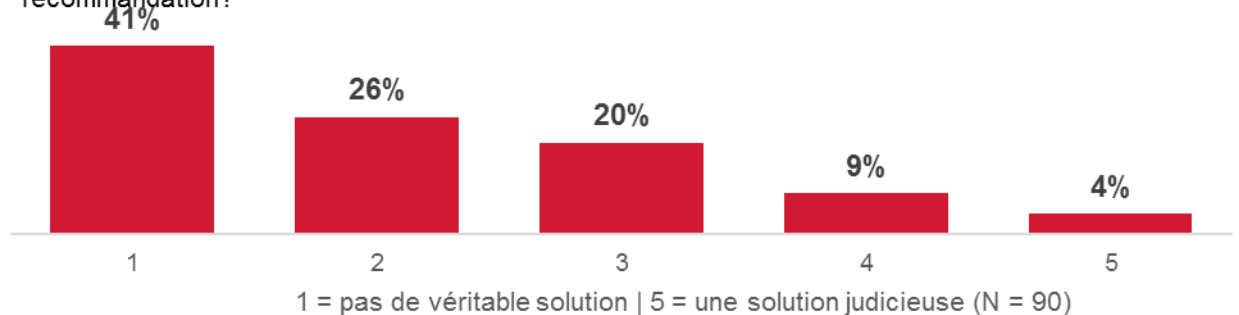


Diagramme 12

Remarques d'Infra Suisse : La coordination du personnel sur les différents chantiers est difficile, pour les entreprises de construction, s'il faut encore tenir compte de l'exigence en matière d'interventions. C'est la raison pour laquelle certaines entreprises préfèrent louer du personnel de sécurité d'autres entreprises de construction ou d'entreprises spécialisées. Cela restreint toutefois leur capacité concurrentielle. De plus, un personnel externe n'est souvent pas suffisamment familiarisé avec les déroulements complexes des chantiers actuels. Cela réduit l'efficacité, tout en augmentant le risque sécuritaire.

Une nette majorité des entreprises de construction estiment qu'il est très important que les différentes compagnies ferroviaires reconnaissent mutuellement leurs formations et interventions.

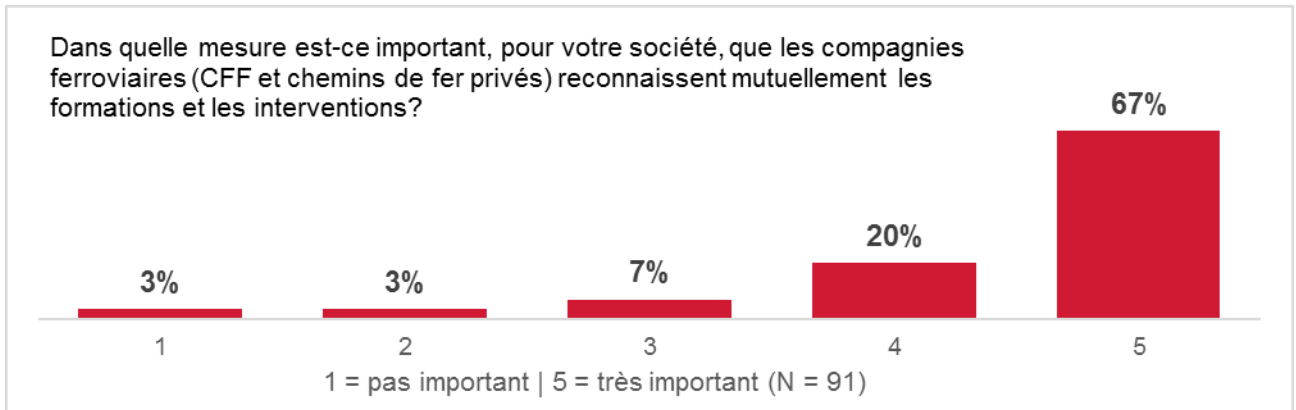


Diagramme 13

Remarques d'Infra Suisse : Une attention particulière doit être accordée à la coordination des différentes compagnies ferroviaires. Celle-ci peut être assurée par ces compagnies elles-mêmes ou par l'Union des transports publics (UTP).

Les compétences linguistiques exigées représentent un problème pour les entreprises spécialisées

L'exigence selon laquelle le personnel de sécurité doit maîtriser la langue parlée dans la région du chantier ne représente pas ou pratiquement pas un problème pour la majorité des entreprises de construction. Les entreprises actives au-delà de leur région linguistique sont en revanche fortement touchées. Cela concerne avant tout des entreprises spécialisées, p.ex. dans les travaux souterrains ou les travaux spéciaux du génie civil.

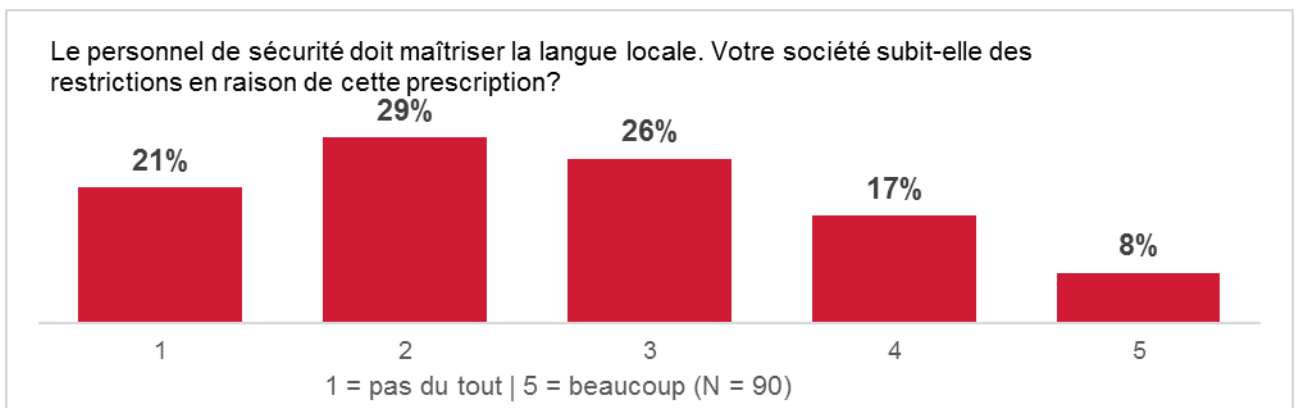


Diagramme 14

Remarques d'Infra Suisse : Les exigences linguistiques ne représentent manifestement pas un problème pour les entreprises actives à l'échelle régionale. Le marché des entreprises spécialisées, p.ex. dans les travaux souterrains ou les travaux spéciaux du génie civil, est toutefois limité, en Suisse. Ces entreprises travaillent à l'échelle suprarégionale, voire nationale. Pour celles-ci, les compétences linguistiques exigées par les CFF restreignent fortement le marché. Sur ce point, une solution réaliste doit être trouvée.

Des améliorations sont nécessaires au niveau des cours

Les déroulements pour la réservation des cours sont globalement insatisfaisants. Les retours d'information sont très contrastés. Les entreprises ayant répondu aux questions relatives aux cours sont moins nombreuses. La raison à cela est que les entreprises qui n'ont pas encore suivi de cours ne se sont pas prononcées.

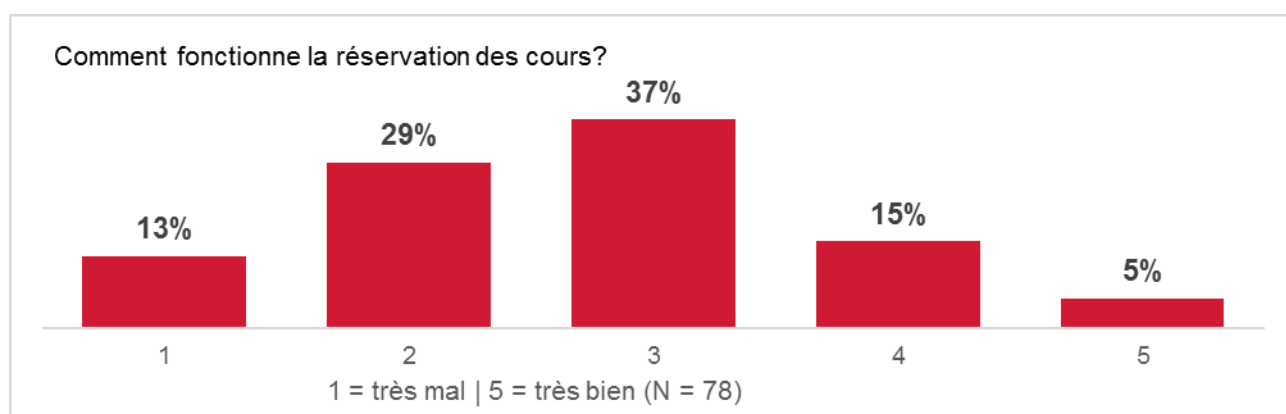


Diagramme 15

Remarques d'Infra Suisse : Les CFF doivent sensiblement améliorer les déroulements dans ce domaine. Afin que le personnel puisse être mieux formé, l'administration des cours doit être plus efficace. De nombreuses entreprises de construction ont relevé une charge administrative considérable et des temps d'attente extrêmement longs pour la réservation des places de formation. Les conditions du Learning Management System (LMS) obtiennent également un mauvais score (Diagramme 16).

La convivialité du LMS est jugée globalement insatisfaisante.

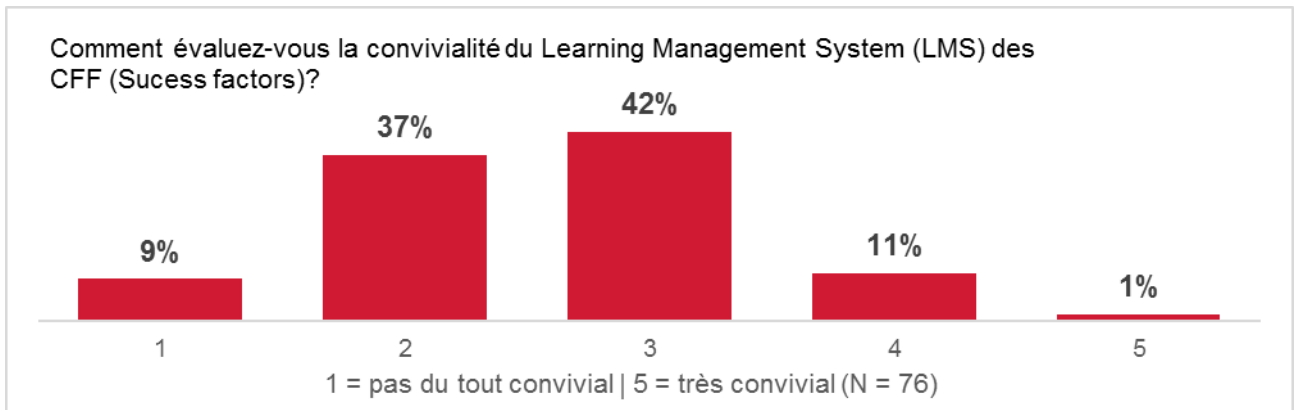


Diagramme 16

La qualité des cours est jugée moyenne à bonne par la majorité des entreprises interrogées.

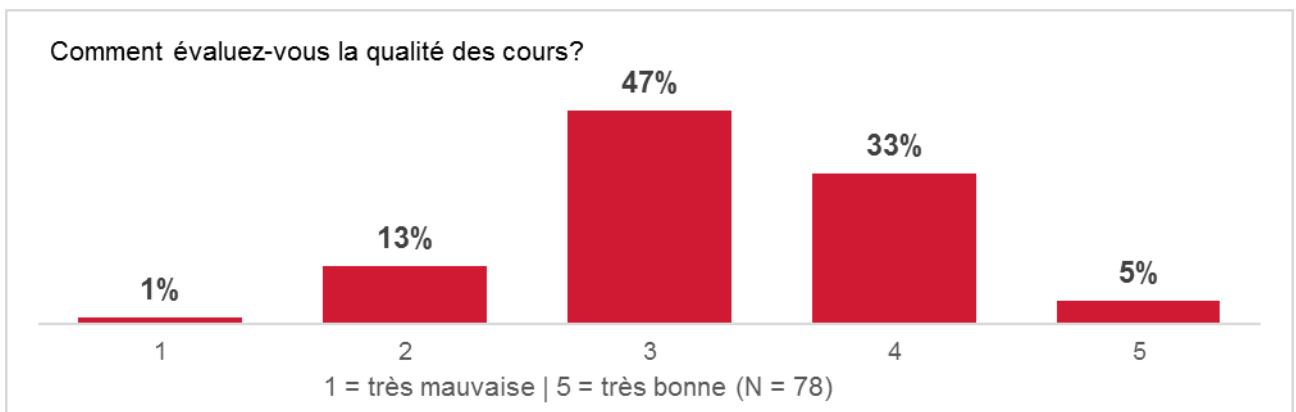


Diagramme 17

Commander le carnet d'interventions, faire signer l'intervention : pas si simple

Les CFF demandent que les interventions réalisées sur un chantier soient confirmées par un visa dans un carnet personnel. Les expériences des entreprises de construction avec la commande du carnet et sa signature sur le chantier sont presque identiques : près de la moitié d'entre elles estiment que cela fonctionne moyennement. Entre 20% et 30% d'entre elles estiment que cela fonctionne bien ou très bien et autant que cela fonctionne mal ou très mal. On relèvera que les compagnies ferroviaires privées n'obtiennent pas un score meilleur ou moins bon que les CFF.

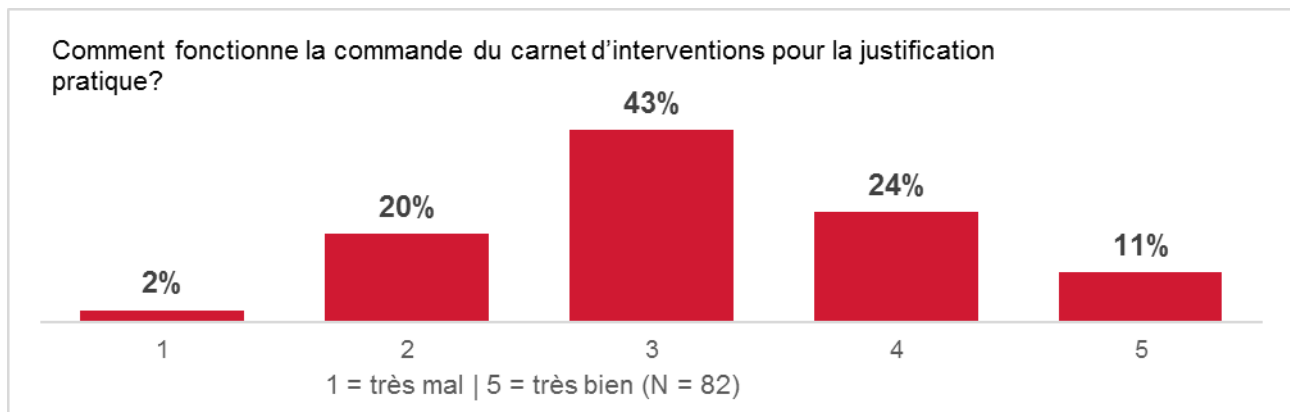


Diagramme 18

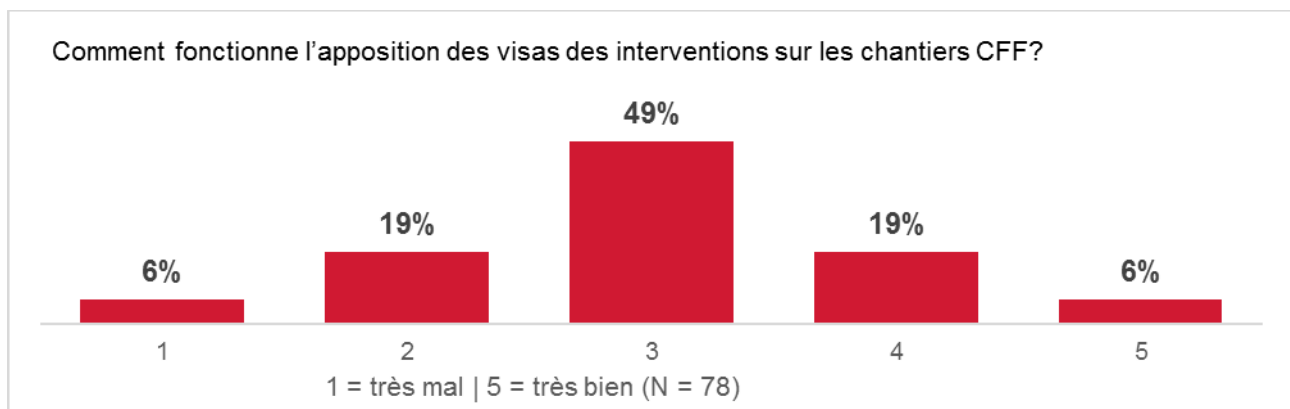


Diagramme 19

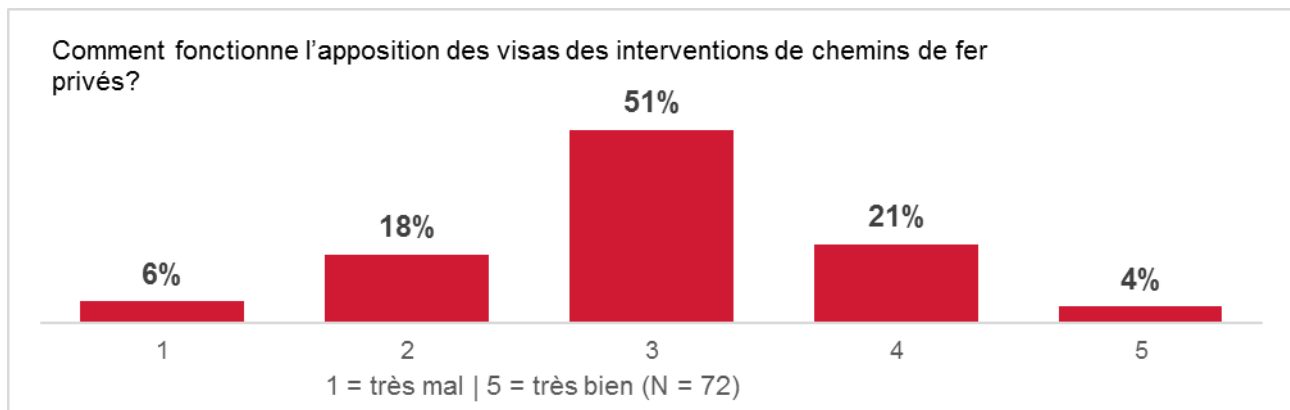


Diagramme 20

Remarques d'Infra Suisse : Le système mis en place par les CFF, à savoir le visa des interventions dans un carnet personnel, entraîne une importante charge administrative – aussi bien pour les CFF que pour les entreprises de construction. Pour le bon déroulement des chantiers, la signature doit se faire rapidement et, surtout, de manière fiable. Aujourd'hui, ce n'est bien souvent pas le cas. Les évaluations sont très contrastées.

Etre informé représente un véritable défi

58% des entreprises de construction s'estiment très mal ou mal informées des nouvelles prescriptions. Seule une sur cinq s'estime bien ou très bien informée.

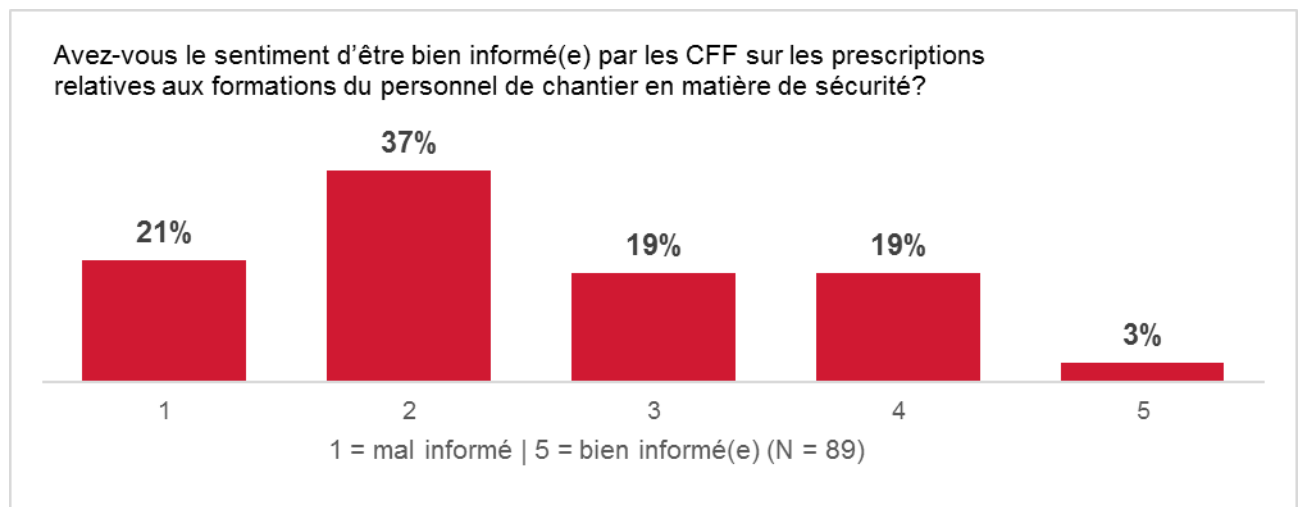


Diagramme 21

Les avis concernant la compréhensibilité des informations des CFF sont contrastés. Les avis négatifs dominent toutefois.

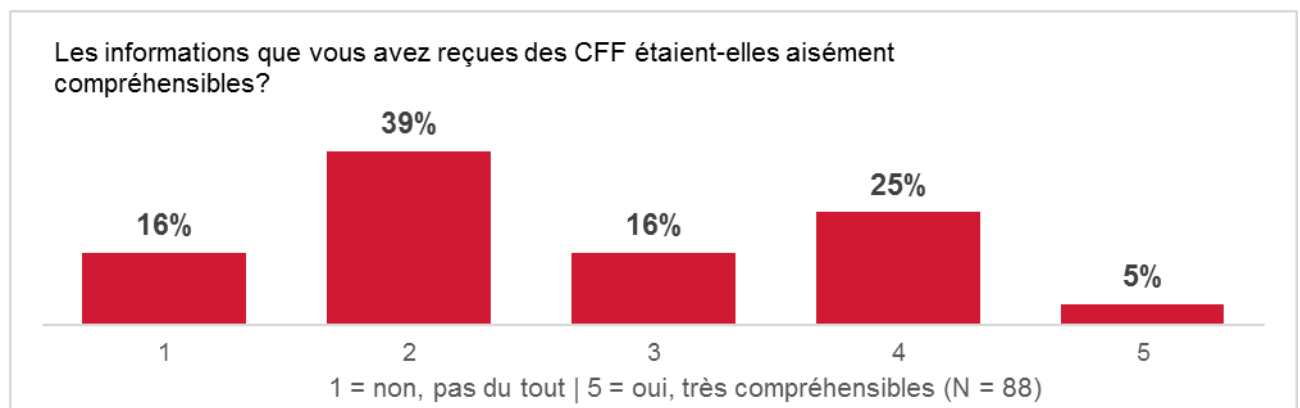


Diagramme 22

Les entreprises de construction savent, pour la plupart, où trouver les informations en cas de besoin.

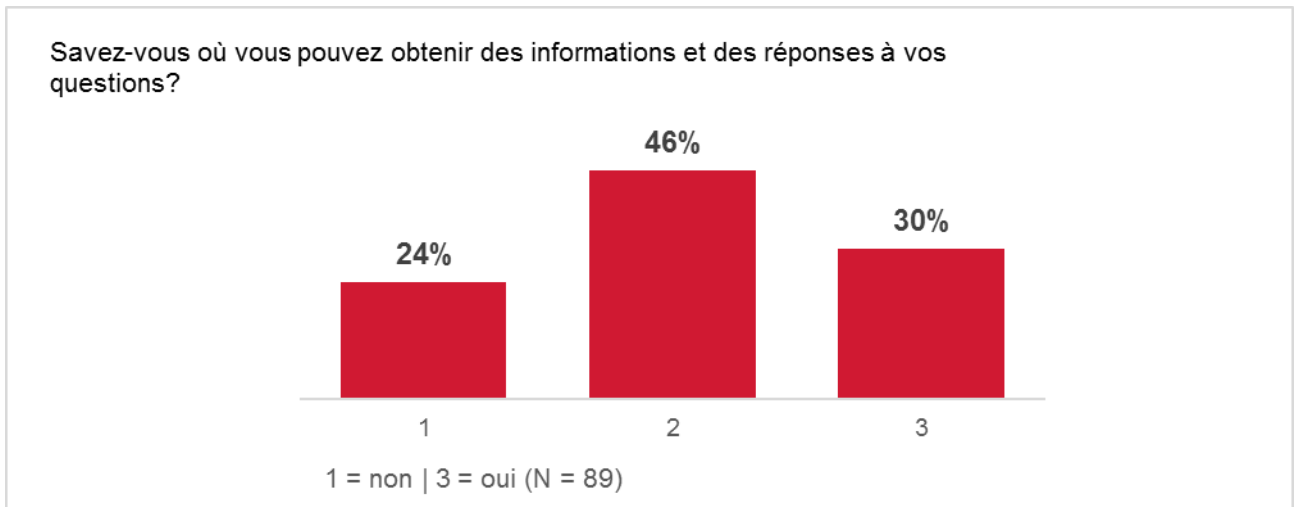


Diagramme 23

Remarques d'Infra Suisse : La sécurité est directement liée à l'information. Seul celui qui sait comment se comporter correctement peut aussi le faire. Les CFF ont négligé une information détaillée du secteur. Il s'agit d'informer les entreprises de manière détaillée et compréhensible sur ce qu'elles doivent faire et ce qu'on attend d'elles. La mise en place du site Internet correspondant représente un pas important dans cette direction.

Remarques individuelles

A la fin du sondage, les participants à celui-ci ont eu la possibilité de consigner des remarques générales ou sur des questions spécifiques. Une sélection de ces remarques est proposée dans l'année 1.

4 Infra Suisse

Infra Suisse est l'organisation professionnelle des entreprises suisses actives dans la construction d'infrastructures.

Infra Suisse
Weinbergstrasse 49
Case postale
8042 Zurich

+41 44 258 84 90
info@infra-suisse.ch
infra-suisse.ch

Annexe 1: Remarques générales (anonymisées)

- Wettbewerbsbeschränkung / Marktverzerrung findet statt
- Les mandats pour les CFF deviennent affaire de spécialiste.
- Papier und Dokumente sind wichtiger als die Arbeit
- Wir werden diese Leistung wohl künftig extern einkaufen. Dies ist günstiger und die Verfügbarkeit der Sicherheitspersonen ist besser. Darunter leidet aber das Sicherheitswissen unserer Mitarbeitenden.
- Für uns als kleinere Bauunternehmung sind die Neuerungen zu kompliziert und praktisch nicht umzusetzen.
- SBB soll die Sicherheitsausbildungen genauso weiterführen. Die Ausbildungen sind gut organisiert und ich finde die Kurslektoren sehr kompetent.
- Die Anforderungen der SBB und BLS sind nicht dieselben.
- Der Systemwechsel verursacht bei uns hohe Kosten.
- Kompliziertes Anmeldeverfahren
- Beim Buchen eines Kurses treffen heute 12 Mails ein. Das war früher einfacher.
- Fragen per Mail werden spät oder gar nicht beantwortet.
- Nous trouvons intéressant que les entreprises deviennent des spécialistes de la branche. Cela augmente la sécurité globale et nous permet d'être en concurrence avec des entreprises compétentes.
- Der Versuch, Sicherheitsfirmen dazu zu bewegen, dass sie Personal in entsprechende Kurse schicken, scheiterte an den Kosten, aber auch an der Möglichkeit überhaupt an diesen Kursen teilnehmen zu dürfen.
- Ferienablösungen können nicht mehr gewährt werden.
- Die Bahnen sollen komplett auf die Sicherheitsdienste der Bauunternehmungen verzichten und das Sicherheitspersonal vollumfänglich zur Verfügung stellen.
- Très difficile de se connecter au LMS.
- Die neuen Vorgaben wurden ohne grosse Vorlaufzeit angekündigt und umgesetzt.
- Wie es mit den Privatbahnen läuft, wird sich erst zeigen.
- Wenn ich ein Problem mit dem LMS habe, wende ich mich immer an [mon contact]. Da bekomme ich immer eine kompetente Antwort. Das freut mich und macht vieles einfacher!
- Nous n'avons pas de contact direct en cas de question. Tout est informatisé. Il manque une personne de contact.
- Les visites médicales sont peu aisées et souvent loin des bases des entreprises. Peu de cabinets sont autorisés.
- Il y a de gros retards dans la distribution des cartes de légitimation. Nous ne recevons parfois pas les cartes du personnel qui a réussi une formation.
- Die Handhabung, Erreichbarkeit und Abwicklung bei der Buchung eines Kurses verdient überhaupt keine Würdigung. Die neue Lösung ist für unseren Familien- bzw. Kleinbetrieb praktisch nicht umsetzbar.
- Mit der neuen Regelung wird ein Vorteil geschaffen für Unternehmen, die eigenes Sicherheitspersonal haben. Wir müssen dieses teilweise einmieten. Und Fremdpersonal trägt normalerweise nicht zur Erhöhung der Sicherheit bei.
- Unzumutbare Situation der Neuerungen und der Umsetzung
- Neuerdings wollen die SBB persönliche E-Mail oder Handynummer für das LMS, damit die Mitarbeitenden Zugriff auf das LMS haben. Wir wollen jedoch die Schulungen zentral organisieren.
- Mittlerweile sind die wichtigsten Anlaufstellen bekannt
- Auflagen vor allem für Baustellen in Gleisnähe (nicht auf Gleis) sehr schwierig zu erfüllen.
- Die verschiedenen Mitarbeitenden der SBB (SiWä, SL, PL) sind nicht auf gleichem Informationsstand. Das kann die Arbeiten zum Stillstand bringen.
- Il faudrait que les CFF imposent leurs chefs de sécurité à toutes les entreprises afin que celles-ci soient toutes sur un même pied d'égalité.

- Le système mis en place aujourd'hui est discriminatoire, il favorise outrageusement les grandes entreprises qui peuvent se permettre de former quelques collaborateurs sur toute la Suisse.
- Pour les PME, c'est impossible, tant au niveau coût qu'au niveau disponibilité.
- Es ist sehr schwierig an Informationen zu kommen, da man das Gefühl hat die SBB weiss selber nicht genau was sie wollen.
- Niemand kann Fragen beantworten und wenn, dann widersprüchlich.
- Ich habe das nicht mal mitbekommen.
- Décision unilatérale des CFF, pas de discussions avec les entreprises. Séance d'information sans intérêt lors de laquelle les CFF n'ont pas pu répondre à la moitié des questions!
- Que les intervenant CFF qui ont présenté les séances d'informations qui ont été faites à ce jour connaissent leur sujet. Aucune réponse n'a été apportée ! la seule réponse a été: je dois me renseigner...
- Undurchsichtig, widersprüchlich, kompliziert
- Pas très explicite. Critères très flou. Collaborateurs CFF pas bien informés des nouveautés, ni la suite de changements.
- Ligne directrice des CFF encore trop floue et trop de divergences selon les régions et l'importance des projets.
- La personne de contact ne répondait que par email.
- Als Gleisbauer stehen wir täglich im Kontakt mit den Bahnen. Wir leben in der Sicherheitskultur der Bahnen, entsprechend verstehen wir auch deren Jargon.
- Schlechte, nicht verständliche Information.
- Nicht konsequente Weitergabe von Informationen.
- Ce système nous est imposé du jour au lendemain sans discussion ou négociation. A court terme, les entreprises répondant aux appels d'offre des CFF vont se raréfier. Au vu des adjudications reçues, notre seule possibilité de réaliser des travaux pour les CFF est de faire appel à des prestataires externes dont le coût est plus important que notre personnel. Cette situation peut générer une concurrence déloyale. Pour pallier à cela, CFF pourrait s'engager dans le cadre d'un partenariat à nous assurer les 60 jours requis.
- Kein Erinnerungstool
- Die Dokumentationen waren verständlich und hilfreich gestaltet.
- Es reicht nicht aus, ein Rundschreiben zu verfassen.
- Die Administration nimmt zu, die Sicherheit bleibt gleich.
- Die Verantwortung verschiebt sich auf die Unternehmer. SBB führt Kontrollen durch. Die Kontrolleure der SBB sind oft nicht einsichtig und nicht in der Lage, kritische Situationen realistisch zu beurteilen.

Annexe 2: Questionnaire

Questions concernant votre entreprise

Dans quelle mesure les CFF sont-ils importants pour vous en tant que donneur d'ordre?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas important, 5 = très important
D'autres exploitants ferroviaires (chemins de fer privés) sont-ils importants pour vous en tant que donneurs d'ordre?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas important, 5 = très important

Questions concernant les incidences sur votre entreprise : Nous aimerions savoir quels sont les effets des nouveautés sur votre société.

1. Dans quelle mesure votre société est-elle concernée par les prescriptions des CFF relatives aux formations du personnel de chantier en matière de sécurité?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas du tout concernée, 5 = très concernée
2. Est-il facile, pour votre société, de mettre en œuvre les prescriptions des CFF?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très facile, 5 = très difficile
3. Comment évaluez-vous les coûts supplémentaires que votre société doit supporter en raison de ces modifications?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas de coûts supplémentaires 5 = coûts supplémentaires importants
4. Le personnel de sécurité doit maîtriser la langue locale. Votre société subit-elle des restrictions en raison de cette prescription?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas du tout, 5 = beaucoup
5. Votre personnel peut-il justifier des 60 interventions exigées en 3 ans?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = impossible, 5 = facilement
6. Le nombre minimal d'interventions annuelles a été réduit de 20 à 15. Cette adaptation apporte-t-elle une amélioration pour votre entreprise?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = elle n'apporte aucune amélioration 5 = elle apporte une grande amélioration
7. Les CFF recommandent aux entreprises dont les collaborateurs ne peuvent avoir suffisamment d'interventions d'envoyer ces derniers en stage ou de louer des agents de sécurité auprès de fournisseurs tiers. Que pensez-vous de cette recommandation?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas de véritable solution, 5 = une solution judicieuse
8. Dans quelle mesure est-ce important, pour votre société, que les compagnies ferroviaires (CFF et chemins de fer privés) reconnaissent mutuellement les formations et les interventions?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas important, 5 = très important
9. Les nouveautés empêchent-elles, aujourd'hui ou à moyen terme, que votre société puisse postuler à des projets des CFF?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = oui, nous ne pouvons plus participer aux concours, 5 = non, les nouveautés n'ont aucune influence

Questions concernant la mise en œuvre des nouveautés dans la pratique : Nous aimerions savoir comment les nouveautés des CFF ont fait leurs preuves dans la pratique.

10. Comment fonctionne la réservation des cours?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très mal, 5 = très bien
11. Comment évaluez-vous la convivialité du Learning Management System (LMS) des CFF (Sucess factors)?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = pas du tout convivial, 5 = très convivial
12. Comment évaluez-vous la qualité des cours?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très mauvaise, 5 = très bonne
13. Comment fonctionne la commande du carnet d'interventions pour la justification pratique?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très mal, 5 = très bien
14. Comment fonctionne l'apposition des visas des interventions sur les chantiers CFF?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très mal, 5 = très bien
15. Comment fonctionne l'apposition des visas des interventions de chemins de fer privés?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = très mal, 5 = très bien
16. Les nouvelles prescriptions sont-elles prises en compte de façon conséquente dans les documents d'appels d'offres des CFF?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = non, pas du tout de façon conséquente 5 = oui, pratiquement toujours
17. Comment les prescriptions des CFF modifient-elles, à votre avis, la sécurité sur les chantiers	① ② ③ ④ ⑤ 1 = elle devient plus mauvaise, 3 = elle reste la même 5 = elle est améliorée

Information : Nous aimerions savoir si la branche a été informée de façon compréhensible et complète sur les nouveautés

18. Avez-vous le sentiment d'être bien informé(e) par les CFF sur les prescriptions relatives aux formations du personnel de chantier en matière de sécurité?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = mal informé(e), 5 = bien informé(e)
19. Les informations que vous avez reçues des CFF étaient-elles aisément compréhensibles?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = non, pas du tout, 5 = oui, très compréhensibles
20. Savez-vous où vous pouvez obtenir des informations et des réponses à vos questions?	① ② ③ 1 = non, 3 = oui
21. Considérez-vous les collaborateurs des CFF comme étant eux-mêmes bien informés des nouveautés?	① ② ③ ④ ⑤ 1 = non, pas du tout, 5 = oui, très bien

